

Commune de Duisans

Séance du Conseil municipal du 09 Décembre 2015

Compte rendu de Séance

L'an deux mille quinze le neuf décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Éric POULAIN, Maire, en suite de convocation en date du 03 décembre 2015 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie le même jour.

Étaient présents : Messieurs Eric POULAIN, Philippe BRASSARD, Christophe CUISINIER, Etienne DUCHATEAU, Pascal HEMERY, David FOUCART, Michel BOILDIEU, Christian LESAGE et Mesdames Geneviève MEURICE, Danielle DEVAUX, Véronique DIENG, Magalie LARIVIERE, Marie Ange DUSSART, Isabelle MARCHAND.

Étai (ent) absent(s) – excusé(s) : Aline DELATTRE (pouvoir donné à Christophe CUISINIER).

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :
15	14	15

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil. Pour la présente séance, M. Christian LESAGE ayant obtenu(e) la majorité des suffrages, il a été désigné(e) pour ces fonctions qu'il accepte.

DELIBERATION :

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dit loi NOTRe qui prévoit la rédaction d'un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale dont la mise en œuvre doit être effective au 1^{er} janvier 2017.

Vu l'article 33 de la dite loi supprimant les EPCI à fiscalité propre dont la population est inférieure à 15 000 habitants.

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en date du 12/10/2015 proposant de fusionner les EPCI suivants : la Communauté de Communes des Deux Sources, la Communauté de Communes de l'Atrébatie, la Communauté de communes du Sud Artois et la Communauté de communes de la Porte des Vallées et la Communauté Urbaine d'Arras pour créer une nouvelle communauté de 166 273 habitants regroupant 205 communes.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE (10 voix pour, 5 voix contre)

EMET un avis défavorable sur le projet de Schéma de Coopération Intercommunale proposé par Madame le Préfet proposant la fusion de la Communauté de Communes des Deux Sources, la Communauté de Communes de l'Atrébatie, la Communauté de communes du Sud Artois et la Communauté de communes de la Porte des Vallées et la Communauté Urbaine d'Arras pour créer une nouvelle communauté de 166 273 habitants regroupant 205 communes.

En revanche, l'assemblée propose et émet un avis favorable sur un projet de création d'une nouvelle intercommunalité regroupant les Communautés de Communes des Deux Sources, de l'Atrébatie et de la Porte des Vallées dans leur périmètre actuel. Ce projet de schéma tient compte des réalités territoriales et du caractère rural partagé, des axes structurants et de développement de ces territoires. Au regard de l'analyse conjointe réalisée par les 3 intercommunalités, il ressort que :

- les statuts communautaires de chacun des EPCI permettent de poursuivre et de maintenir les compétences aujourd'hui exercées ;
- la fiscalité des 3 EPCI présente des similitudes et permet d'envisager une fiscalité future maîtrisée ;
- les projets développés sur chacun des territoires font ressortir les enjeux communs (développement de zones d'activités, PLUI, politique culturelle, politique enfance jeunesse).

Cette proposition est cohérente car elle est fondée sur un projet de développement commun qui sera porté par l'ensemble des 3 intercommunalités qui conservera ainsi sa spécificité et continuera à apporter des réponses de proximité aux habitants et aux acteurs du territoire.

DELIBERATION :

Monsieur le Maire donne la parole à la Commission Animation. Elle fait part d'un courrier de l'association L'Ovale du Gy dans lequel il est demandé comme chaque année une subvention de fonctionnement. Après avoir présenté les comptes, il est proposé de verser une subvention de 6000.00€.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'allouer une subvention de 6000€ à l'Ovale du Gy.

- **DELIBERATION :**

Monsieur le Maire évoque le décès d'un habitant de la commune. Ancien conseiller municipal et Président des anciens combattants, M. le Maire propose comme cela est indiqué sur le faire part de décès, de faire un don à l'institut Pasteur.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'allouer une subvention de 100€ à l'Institut Pasteur.

QUESTIONS DIVERSES :

- Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.